

# TENNIS LOISIRS DE VERDERONNE-ROSOY

## Règlement intérieur

### Généralités

Le court est strictement réservé aux adhérents et à **la pratique du tennis.**

- **L'entrée sur le court s'effectuera** en tenue de sport, les chaussures de tennis seront **propres** et l'on éteindra sa cigarette avant d'y pénétrer.
- **Les vélos et véhicules à 2 roues** stationneront sur l'emplacement prévu à cet effet.
- **Les débris et bouteilles vides** seront jetés dans la poubelle installée à proximité. Ceux-ci peuvent blesser les joueurs ou détériorer le revêtement.
- **Les chiens ou autres animaux**, même tenus en laisse resteront à l'extérieur du court.

### Réservation du court

Article 1<sup>er</sup> :

**Chaque adhérent dispose** d'un badge +une clef et d'une clef d'accès au court.

La caution versée pour le badge et sa clef ne seront pas restituées en cas de perte, vol ou détérioration.

#### Article 2 :

Le court est muni d'un panneau de réservation. Les joueurs peuvent réserver au maximum 6 jours à l'avance.

Pour qu'une réservation soit valable, 2 badges doivent obligatoirement être positionnés sur une plage horaire d'une heure à l'exception du cas de l'adhérent accompagné de son invité où un badge sera admis.

La réservation du court est limitée à une heure quelque soit le nombre de joueurs. Les joueurs sont invités à faire preuve de convivialité lors du changement d'équipes.

#### Article 3 :

Les badges apposés sur le panneau de réservation doivent être ceux des joueurs évoluant sur le court.

Une fois l'heure terminée. Les joueurs retirent leur badge.

Au delà de 15 minutes de retard, toute réservation se trouve annulée.

#### Article 4 :

Le non respect de ces consignes entraînera la **suppression momentanée du badge**. Chacun des membres de la commission TENNIS est habilité à contrôler voire à sanctionner les joueurs contrevenants.

#### Article 5 :

L'adhésion à TENNIS LOISIRS de VERDERONNE-Rosoy sous entend l'acceptation absolue du présent règlement.

N'oublions pas que la discipline est l'affaire de tous les adhérents.

## 2 Accès au court

Tous les utilisateurs du court se conformeront aux dispositions du règlement. Aucun gardiennage n'étant assuré. A votre départ, n'oubliez pas de fermer le court à clé.

### **Le court est praticable de 7 heures à 21 heures**

Pour des raisons de sécurité, une raclette est mise à votre disposition afin d'évacuer l'eau.

## 3 Stationnement

Les véhicules automobiles devront stationnés sur le parking de la place des Tilleuls et les deux roues sur l'emplacement prévu à cet effet.